

GTP CLASSIFICATIONS

Ce 9 mars se tenait une nouvelle réunion du groupe de travail paritaire (dénommé GTP) sur les critères classants entrant dans la construction du système de classification. Ce GTP n'a que la mission de soumettre à l'instance plénière de négociation sur les classifications un outil, dénommé « référentiel d'analyse », permettant de transposer dans une grille (6 critères et 10 degrés) la description d'un emploi. La délégation UIMM était conduite par Mr Mimanza avec comme intervenant principal l'expert (Mr Denimal), auteur de la grille soumise au débat.

Cette méthode de travail entre groupe de travail et plénière de négociation a valu, en entrée de séance, une certaine mise au point. Mais aussitôt est venue la question de la prise en compte des diplômes dans cet outil de valorisation de l'emploi. En effet, la séance abordait le critère « connaissances ». Toutes les organisations syndicales (CFTC plus indécise) intervenaient pour aborder et intégrer cet aspect de diplômes.

La CGT a élargi l'approche pour intégrer la notion de « niveau de l'éducation nationale ». Devant la quasi convergence des organisations syndicales, l'UIMM s'est trouvé devant une réelle difficulté. Cela bousculait sa conception de ne plus reconnaître les diplômes et mettait également un coin dans sa philosophie d'une classification uniquement des emplois.

Devant cette difficulté, l'UIMM a contourné l'obstacle en proposant de passer au critère suivant.

La CGT n'a pas soutenu cette démarche considérant que cette question des diplômes et niveaux de l'éducation nationale traversait tous les critères. La CGT a par ailleurs remis en cause la construction actuelle de 3 critères (Technicité, Responsabilité, Relationnel) et 6 sous-critères. Ce point a été partagé et les 3 critères sont soumis à disparaître.

Ensuite, le débat a porté sur les cases du « référentiel d'analyse » (60 cases), à ce stade seulement 10 cases ont été définies et encore elles sont susceptibles de nouveaux ajustements en réunion plénière. Toute une discussion s'est engagée sur la méthode de travail de ce groupe. Mais du côté UIMM, les demandes syndicales d'un changement de méthode se sont heurtées à une attitude plutôt bloquée de l'expert qui menait largement le débat et défendait sa grille. Il y a eu quelques concessions de sa part mais sans véritablement changer de méthode. C'est ainsi qu'au terme de 4 heures de réunions, seulement 2 cases ont été finalisées.

Ce que l'on peut retenir, c'est toute la difficulté, voire l'incohérence d'une approche de classification par les emplois. En effet, concrètement toutes les interventions sont en fait alimentées par des propos, des expériences portant sur des personnes dans le travail. D'autre part, il y a encore un flou, voire un discours à géométrie variable y compris dans les textes en construction entre l'emploi, le poste, la fonction. Les contradictions, les points évacués ou contournés qui posent débat depuis le début resurgissent de façon de plus en plus précise. On voit que rien n'est encore joué sur ce système de classification avec des convergences intersyndicales réelles mêmes si parfois nos approches sont différentes.

Toutes nos propositions dans une démarche d'appropriation et d'intervention des salariés peuvent vraiment faire bouger les lignes. La construction d'une journée de mobilisation en Juin va fortement contribuer à cela.

Le collectif « Conventions collectives »



Pour aider à la campagne d'information des salariés, vous pouvez passer commande des affiches et cartes postales [en cliquant ici](#)

Fraternellement,

Le collectif « Convention collective »